



www.ami-paris.fr

Décembre 2018

ASSOCIATION MÉDICALE INTERENTREPRISES
SANTÉ AU TRAVAIL

NOTE D'INFORMATION N° 13

La dernière réforme de la médecine du travail ne date que de 2016. Sans même en attendre les effets et procéder à leur évaluation, le « rapport Lecocq » intitulé : « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée », en propose une nouvelle pour 2019. Publiées en août dernier, ses recommandations devraient contribuer à nourrir une concertation voire une négociation auxquelles seront invités les partenaires sociaux sur la base d'une « feuille de route », annoncée finalement par l'Etat pour le début du mois de janvier 2019.

Sans préjuger de l'issue de cette nouvelle réforme – la dixième en quarante ans ! l'AMI poursuit son développement et l'amélioration de son service auprès de ses entreprises-adhérentes.

- L'ouverture en septembre 2018 d'un nouveau **centre Italie 2** au 17-19, rue Bobillot, 75013 Paris (métro : place d'Italie) participe de cette volonté.
- La **baisse du montant de la cotisation 2019** répond bien à l'engagement de l'AMI pris l'an dernier.
- Les succès enregistrés, tout au long de l'exercice 2018, par la réservation en ligne des rendez-vous pour les VISITES D'EMBAUCHE (SIR) et les VISITES INITIALES (VIP), justifient qu'en tout début d'année 2019, cette possibilité soit étendue à la **réservation par internet des VISITES DE REPRISE** (SIR et VIP). En consultant notre site www.ami-paris.fr, chacune des entreprises-adhérentes de l'AMI pourra prendre connaissance de la date d'ouverture de cette extension de service et de son mode opératoire (voir rubrique : « prise de rendez-vous » sur la page d'accueil).
- Enfin, le rythme des VISITES PÉRIODIQUES obligatoires étant fixé respectivement à 2 ans pour les salariés SIR et 4 ans pour les salariés VIP, il est indispensable que l'AMI dispose de la **date de la dernière visite** de chacun des salariés déclarés par les entreprises-adhérentes. Cette indication devra désormais bien figurer sur la liste des salariés jointe en retour de notre appel annuel de cotisations. Sans cette information nous ne serons plus en mesure de convoquer ces salariés ou de les examiner lors de leur présentation dans nos centres.

Dr Pierre Thillaud, Directeur